BOUTEFLIKA SERAIT SUR LE POINT D'OPÉRER D'IMPORTANTS CHANGEMENTS

Bouhara au Sénat, Bensalah au Conseil constitutionnel

Abdelaziz Bouteflika procéderait à un important réaménagement institutionnel qui concernerait le Conseil de la nation et le Conseil constitutionnel. Une sorte de remaniement qu'exige la Constitution et qu'offre l'opportunité de la fin de mandat du président du Conseil constitutionnel.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Boualem Bessaieh, désigné fin septembre 2005 comme président du Conseil constitutionnel à la place de Mohamed Bédjaoui, quittera donc son poste fin septembre prochain conformément à l'article 164 de la Constitution. «(…) Le président de la République désigne, pour un mandat unique de 6 ans, le président du Conseil constitutionnel», tranche en effet la loi fondamentale. «Il était question, nous révèle une source bien informée, que l'on fasse une espèce de fetwa juridique, se basant sur le fait que Bessaieh avait succédé à Bédjaoui alors que le mandat de celui-ci n'avait pas expiré.

Désigné en 2002 , Bédjaoui n'était pas allé au bout de son mandat qu'il avait interrompu en 2005. Dès lors, l'on pourrait selon cette «fetwa» s'autoriser à dire que Bessaieh n'avait que continuer le mandat de Bedjaoui, en cours jusqu'en mai 2008 et que sa désignation à lui n'est comptabilisée qu'à compter de cette date».

De ce fait, le mandat de Bessaieh n'expirerait qu'en mai 2014. Or, une telle acrobatie juridique, un moment sérieusement envisagée, ne semble plus emballer le pouvoir. «Le nouveau contexte national et international rend de telles décisions peu recommandables», explique notre source. Mais il n'y a pas que les besoins de la coquetterie qui préoccupent Bouteflika. A en croire notre source, «le président aura tranché son choix quant au successeur de Bessaieh à la tête du Conseil constitutionnel».

Le candidat de Bouteflika ne serait autre que Abdelkader Bensalah. Le président du Sénat, homme de confiance de Bouteflika et de l'armée, fait consensus, comme à chaque fois qu'il était question de faire appel à lui pour les missions les plus sensibles. «Sa désignation au Conseil constitutionnel permettra, par ailleurs, d'éviter une cas de figure où l'on se retrouverait en situation de violation de l'article 73 de la Constitution.»

Un article qui traite des conditions d'éligibilité à la fonction de président de la République. «Pour être éligible à la présidence de la République, le candidat doit : jouir uniquement de la nationalité algérienne d'origine (…)». Ce qui n'est pas le cas de Bensalah. Sans préjuger de l'algérianité de l'homme, il est en revanche établi que Bensalah a acquis la nationalité algérienne en 1965.

Photo : Samir Sid.

Abderazzak Bouhara et Abdelkader Bensalah.

Abderazzak Bouhara à la tête du Sénat ?

Ceci étant, qui remplacerait Bensalah à la tête du Sénat ? Selon toujours notre source, «Abderrazak Bouhara est fortement pressenti pour succéder à Abdelkader Bensalah». Il est, en tout cas, le candidat préféré de Abdelaziz Bouteflika, précise notre source. «Les deux hommes sont liés par une très ancienne amitié qui remonte aux dernières années de la guerre de Libération.»

Après une brouille qui a, tout de même, duré quelques années, les anciens «amis» se sont réconciliés en pleine campagne pour la présidentielle de 2004 lors de retrouvailles émouvantes immortalisées par la télévision. Ancien commandant de l'ALN dans la Wilaya II, puis la Wilaya I et enfin au sein de l'armée des frontières, Bouhara a accompli une brillante carrière militaire après l'indépendance, avant de quitter l'armée en 1978 avec le grade de lieutenant colonel, le plus haut dans la hiérarchie de l'époque. Membre influent du FLN, il sera par ailleurs ministre de la Santé sous Chadli.

En somme, un parcours qui le rend naturellement éligible à la prestigieuse fonction de deuxième personnage de l'Etat. Situé idéologiquement «très à gauche» depuis l'ère du parti unique, Bouhara traîne toutefois cette réputation de «frondeur» du système qui lui a toujours valu la méfiance de ses pairs dans le pouvoir. Bouteflika, classé, lui, plutôt à droite, partage en tout cas avec Bouhara ce tempérament de «frondeur». «D'ingérable», comme le dira notre source. Ce détail pèsera-t-il en sa défaveur ? Certaines autres sources avancent, par ailleurs, le nom de Abdelaziz Belkhadem pour succéder à Bensalah. Mais pour un Belkhadem, cela serait une… sanction. Un président de la deuxième chambre ne pouvant se présenter à la présidentielle, en effet. Reste à savoir, enfin, la date que choisira Bouteflika pour procéder à ces changements. Avant ou juste après la fin de l'année en cours…

K. A.

BOUTEFLIKA AUDITIONNE LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Les retards dans les projets passés sous silence

En auditionnant mardi le ministre des Travaux publics, le chef de l'Etat s'est, certes, félicité des grandes réalisations enregistrées sans cependant se prononcer sur les retards que subissent plusieurs grands projets structurants en cours ou annoncés.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Galvaudée certes par l'usage, l'expression «sur la bonne voie» semble convenir parfaitement au secteur des travaux publics notamment routiers et dont le président de la République a procédé à une évaluation restreinte. Il ressort ainsi du bilan présenté que «les efforts déployés au premier semestre 2011» ont permis au réseau routier d'atteindre un linéaire de 112 039 km. A la même date, les voies rapides (autoroutes et routes express) ont atteint 3 620 km. D'autre part, les travaux d'entretien et de réhabilitation ont concerné 7 286 km dont 6 000 pour les chemins communaux. Durant la même période, le la a été donné à la réalisation de 8 661 km de travaux routiers dont 335 km de routes express, une route de 620 km reliant Adrar à Tindouf, la route de Timimoune à El Bayadh sur 400 km et le parachèvement de la modernisation de la RN 43 reliant Béjaïa à Jijel sur 123 km, outre deux tronçons de la route transsaharienne d'un linéaire global de 350 km (Silet-Timiaouine/Silet-Tinzaouatine) et le confortement ou construction de 617 ouvrages d'art.

Photo : Samir Sid.

Amar Ghoul, ministre des Travaux publics.

Concernant les infrastructures aéroportuaires et maritimes, l'on indique la réception des renforcements et des extensions des pistes des aérodromes d'Adrar, Béni Abbès, Saïda, Oran, Ouargla et Tindouf ainsi que la livraison des ports de pêche de Stora (Skikda) et de Marsa Ben M'hidi (Tlemcen), en attendant l'achèvement de 80 autres projets.

En vue d'améliorer l'accessibilité routière et la fluidité dans les grands centres urbains, les travaux de réalisation du viaduc TransRhummel de la ville de Constantine, le viaduc de la ville d'Annaba, ainsi que le viaduc autoroutier de 1 km de linéaire sur la radiale Oued Ouchayeh à Alger devant permettre de relier cette voie à l'autoroute Est-Ouest, sont lancés.

Néanmoins, le communiqué reste évasif quant aux grands projets structurants, déjà lancés ou inscrits à l'horizon 2014.

Certes, l'audition cite l'achèvement de l'autoroute Est-Ouest et de la deuxième rocade sud d'Alger, en tant qu'actions menées au cours de la période 2010-2011, sans se prononcer sur la date définitive de livraison de ces projets.

Si l'autoroute Est-Ouest est déjà livrée à la circulation sur plus de 1 000 km entre la frontière marocaine et Constantine, plusieurs tronçons au centre mais surtout à l'est du pays ne sont pas encore livrés et connaissent des retards liés à des problèmes d'ordre technique, voire à des désaccords financiers et des surcoûts que le ministère des Travaux publics réfute néanmoins.

En fait, l'audition passe sous silence cette problématique des retards, comme elle élude la problématique de l'équipement de cette autoroute en aires de services et de détente.

De même que l'audition manque de précision quant au lancement des autres grands projets annoncés tels l'autoroute des Hauts-Plateaux, même si l'on évoque la maturation nécessaire des études.

A contrario, le chef de l'Etat estime que «les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires ont contribué au processus du développement national».

Et d'en appeler à optimiser la maintenance et la préservation de ce patrimoine, lancer des actions de veille technologique, consolider l'outil national pour l'émergence de nouvelles capacités d'études et de réalisation performantes, et améliorer la qualification par la formation de la ressource humaine.

En ce sens, l'on évoque la création de deux établissements de formation et d'expertise, l'Ecole supérieure de management, le Centre national d'expertise de la qualité, ainsi que l'Ecole des métiers des travaux publics.

C. B.